Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 95 (1950)
Heft: 1

Artikel: Les principes de guerre
Autor: Reisser, Jean / Montgomery
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342463

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les principes de guerre

Résumé d'un article publié dans le numéro d'août 1949 de la Military Review, *par le Lt-Col. Frank H. Skelly, instructeur au « Command and General Staff College », U.S.A.*

Les arts, sciences et métiers ont leurs principes, que l'on nomme parfois axiomes, hypothèses ou théorèmes. L'application de ces principes peut avoir changé, mais les principes eux-mêmes sont invariables. L'art de la guerre ne fait pas exception à cette règle. Au cours des siècles, ses principes ont été déduits de l'étude des victoires et des défaites. Ils ont toujours été applicables, le sont actuellement et le seront vraisemblablement encore à l'avenir.

Il y a divergence d'opinion dans la détermination de ces principes et, par conséquent, dans leur nombre ; mais il ne s'agit, le plus souvent, que d'une nuance dans leur dénomination ou d'une différence d'interprétation. Un écrivain qui fait autorité en la matière a déclaré qu'il n'y avait que cinq véritables principes de guerre. La Grande-Bretagne en a reconnu dix. L'armée des Etats-Unis a retenu les neuf principes suivants :

1. L'OBJECTIF.

En vertu de ce principe, tous les efforts doivent être concentrés sur un seul et même but à atteindre. Toute opération militaire en a un. Le but de la guerre est de désarmer les forces ennemies et de briser leur volonté de se battre. Pour l'atteindre, il faut assigner des objectifs, des tâches ou des missions. Si l'on peut dire d'un principe qu'il est le plus

important, c'est certainement le cas de ce principe, qui est fondamental; car, sans objectif, les autres principes perdent leur sens.

2. La simplicité.

Ce principe signifie que l'organisation, les plans et les ordres doivent être simples. Cette simplicité se manifeste par une souplesse qui permet une adaptation rapide aux fréquents changements de situation.

3. L'unité de commandement.

Ce principe s'applique à tous les services et à toutes les entreprises. Il suppose la coopération, le travail d'équipe. Réciproquement, la coopération exige l'unité de commandement. C'est la raison pour laquelle ce principe porte aussi le nom de « coopération ». En prévenant les complications et malentendus, l'unité de commandement conduit également à la simplicité.

4. L'offensive.

Seule l'offensive permet d'aboutir à une décision, car elle seule permet le libre jeu de l'initiative, le choix d'objectifs et l'accomplissement de la mission. Le principe de l'offensive n'admet la défensive, que pour gagner du temps ou pour économiser là où la décision n'est pas recherchée. La défensive suppose d'ailleurs la contre-attaque, qui est une action offensive. Le succès de toute opération offensive dépend du choix du lieu et du moment.

5. La manœuvre.

Le principe de la manœuvre, auquel on donne aussi le nom de principe du mouvement, signifie qu'il faut mouvoir et déplacer les troupes, de façon à disposer en temps et lieu d'une masse permettant d'atteindre l'objectif. Dans le passé, de nombreux chefs ont obtenu de grands succès par la manœuvre. La mobilité a crû avec celle des moyens de locomotion.

6. La masse.

C'est le principe en vertu duquel il faut frapper l'adversaire au point faible, avec une supériorité de moyens permettant, sinon de détruire l'adversaire, tout au moins de le mettre dans une situation telle qu'une destruction ultérieure soit rendue possible. Cette supériorité peut n'être que locale. La masse, qui est le résultat d'une concentration judicieuse de moyens, fournit l'effort principal, au moment et à l'endroit décisifs. De grandes unités peuvent faire plus d'un effort principal. Le principe de masse est intimement lié aux autres principes.

7. L'économie des forces.

Ce principe est le corollaire du précédent, car la masse ne s'obtient qu'en économisant en divers endroits ce que l'on veut concentrer en un point. L'effort principal suppose donc un ou plusieurs efforts secondaires, où l'on n'engage qu'un minimum de moyens.

8. La surprise.

Les meilleurs résultats sont obtenus quand les autres principes sont appliqués d'une manière favorisant la surprise. De tout temps et à tous les échelons de commandement, les chefs ont recherché la surprise. Ils l'ont obtenue en faisant ce à quoi l'adversaire ne s'attendait pas. La conservation du secret, le camouflage, les feintes et démonstrations, ainsi que la rapidité des mouvements favorisent la surprise.

9. La sécurité.

Par l'application rigoureuse des mesures de sécurité et grâce à la prévoyance de son service de renseignements, le chef peut se garder de toute surprise de la part de l'ennemi, conserver sa liberté d'action et s'assurer par conséquent la possibilité d'appliquer librement les autres principes de guerre.

En résumé, l'application des principes, dans la préparation et dans la conduite de la guerre, se nomme stratégie. Leur application au combat se nomme tactique. Dans ses décisions, tout chef doit s'efforcer de les respecter, même si leur importance relative varie suivant les cas et même si l'évolution des moyens en change les applications.

Major JEAN REISSER.

N. B. — Voici à titre de comparaison, les dix principes de guerre retenus par le Comité des chefs d'états-majors canadiens. (Voir *Canadian Army Journal* de décembre 1947 ou *Military Review* d'octobre 1948.) Ce sont :

1. Choix et maintien d'un but.
2. Maintien du moral.
3. Action offensive.
4. Sécurité.
5. Surprise.
6. Concentration des forces.
7. Economie de l'effort.
8. Souplesse.
9. Coopération.
10. Administration.

Le lecteur comparera certainement avec intérêt ce qui précède, avec ce qu'en a écrit en 1947 le major BEM Bernard, professeur d'histoire militaire à l'Ecole Royale Militaire, dans la revue belge *L'armée, la nation,* sous le titre « L'immortalité des principes et l'évolution des méthodes au cours de la guerre 1939-45. »

The master principle of war is sound selection of the aim to be sought and steady maintenance of that aim.

Field Marshal Lord MONTGOMERY.